

Mardi 27 avril 2021

Streaming : les artistes britanniques lancent l'offensive !

Dans une [lettre ouverte à Boris Johnson](#), 156 artistes exhortent le Premier ministre britannique à agir pour une meilleure rémunération des artistes pour leur diffusion en streaming.

Parmi les signataires, Paul McCartney, Sting, Gary Barlow, Noel Gallagher, Annie Lennox, Damon Albarn, Led Zeppelin, Chris Martin, Lily Allen... rejoignent ainsi la mobilisation mondiale des artistes pour une juste reconnaissance de leur travail.

En France, [15 000 artistes avaient alerté Roselyne Bachelot](#) en septembre dernier sur cette situation alors que depuis l'avènement du numérique, aucun gouvernement ne semble avoir sérieusement pris la mesure de cette problématique.

Nous rappelons que sur un abonnement à 9,90€ les artistes-interprètes écoutés dans le mois se partagent 0,46€. Nous rappelons également que seulement 1% des artistes perçoit l'équivalent d'un Smic en streaming et qu'aucune rémunération proportionnelle n'existe pour la diffusion d'une série originale sur Netflix.

Les artistes britanniques réclament ni plus ni moins ce que demandent l'ensemble des organisations européennes d'artistes-interprètes depuis 10 ans : la possibilité pour les artistes de percevoir une rémunération directement auprès des plateformes de streaming par l'intermédiaire d'une société de gestion collective.

Si les plateformes opposent jusqu'à présent un refus, la détermination des artistes et la forme de ce mouvement tend à rendre cette hypothèse inéluctable. C'est le sens de l'histoire.

La transposition en France de la directive droit d'auteur et notamment la garantie d'une rémunération proportionnelle pour les artistes-interprètes devait être l'occasion de résoudre enfin cette problématique. Néanmoins, comme nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, la rédaction attendue de cette transposition est bien loin des enjeux que nous connaissons et que partagent aujourd'hui les artistes britanniques les plus importants.

Reste alors la bien fragile promesse de Roselyne Bachelot de suivre avec une attention particulière l'application de cette rémunération proportionnelle. Avec quelle détermination et surtout quels moyens ? Les artistes-interprètes attendent toujours des réponses.

La mobilisation des artistes :

- > [Mobilisation #1 : A quand une juste rémunération des artistes ?](#)
- > [Mobilisation #2 : D'amour et d'eau fraîche – saison 14 - A quand une juste rémunération des artistes ?](#)
- > [Mobilisation #3 : l'Etat mis en demeure](#)



Retrouvez toute notre actualité sur www.adami.fr

Société de services aux artistes-interprètes : gestion des droits, défense des intérêts, aide financière aux projets et accompagnement de carrière.

L'envoi de la présente communication donne lieu au traitement de vos données personnelles. Le responsable du traitement est l'Adami. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles, ainsi que de limitation ou d'opposition au traitement de celles-ci.

Pour l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données personnelles de l'Adami via le formulaire de messagerie accessible à l'adresse suivante : [le formulaire de messagerie](#) du site de l'Adami (sélectionner « contacter le délégué à la protection des données (DPO) », ou par courrier (14-16 rue Ballu 75311 Paris Cedex 09).

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'emails de l'Adami, vous pouvez vous